Syndicat des Eaux du Centre-Ouest

Re Sources
AGIR POUR L'EAU POTABLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

PROGRAMME RE-SOURCES

BAC DU CENTRE-OUEST
BAC DE LA CADORIE

STRATÉGIE TERRITORIALE 2022 - 2027

Version de décembre 2021

1. Préambule

La présente stratégie territoriale concerne la troisième génération de Contrat Territorial porté par le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest dans le cadre du programme Re-Sources.

Un nouveau territoire

Ce nouveau Contrat territorial, établi sur la période 2022-2027, intègre un nouveau territoire : le bassin d'alimentation de captage de la Cadorie, concernant les communes d'ALLONNE et SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, en secteur de Gâtine.

En effet, le Syndicat des Eaux est maître d'ouvrage de ce captage classé sensible depuis 2018. Au vu des problématiques affectant la qualité de cette ressource (cf. § 3.1), le syndicat a établi des contacts avec la municipalité d'ALONNE et les 13 agriculteurs concernés par ce territoire. Une synthèse des pratiques agricole a été établie à l'issue de la rencontre individuelle des exploitants et une réunion collective a été organisée, permettant ainsi d'identifier des premiers axes de travail.

Les échanges avec les partenaires institutionnels ont mis en lumière la nécessité de mieux connaitre le fonctionnement du bassin. Une étude hydrogéologique visant préciser les délimitations du bassin d'alimentation de captage sera commandée en 2023.

En septembre 2021, les partenaires du programme Re-Sources ont acté le fait d'élargir le périmètre du 3ème contrat au territoire de la Cadorie.

Un nouveau mode d'élaboration et de gouvernance

L'élaboration de ce Contrat territorial a été menée en concertation avec les acteurs du territoire selon une approche inédite. En effet, un outil dénommé « cadran dynamique » a été utilisé pour amener les acteurs à exprimer leur vision de la démarche Re-Sources sur le territoire à travers quatre stades : valide, obsolète, anticipé et innovant. Puis, la mise en mouvement du cadran a conduit à caractériser quatre fonctions décisionnelles (créer, introduire, garder et quitter) à partir desquelles les objectifs stratégiques du contrat ont été définis. Par la suite, les acteurs se sont réunis pour travailler sur le plan d'actions.

La méthodologie apportée lors de cette phase de concertation a également amené les participants à proposer une nouvelle forme de gouvernance basée sur le fonctionnement en cercle.

Un cercle est un groupe d'acteurs dont le rôle est de travailler sur un sujet amené par une instance décisionnelle. Le cercle émet alors des propositions de solutions qui sont transmises à l'instance décisionnelle.

Pour faire vivre ce mode de fonctionnement dans le temps, le Syndicat veillera à instaurer un climat de confiance et créer un cadre convivial au sein des différents cercles qui seront constitués au lancement du contrat et tout au long de la durée du contrat si besoin.

Un paragraphe est dédié à la gouvernance dans la feuille de route du contrat : ce nouveau mode de fonctionnement y est détaillé.

Ainsi, le SECO agit pour l'amélioration de la qualité de l'eau en instaurant un cadre de confiance, en mobilisant l'ensemble des acteurs et en se dotant de moyens efficients.

2. Caractéristiques des territoires

Le territoire du contrat territorial 2022-2027 fusionne donc deux territoires :

-le bassin d'alimentation du captage de la Cadorie, récemment intégré au dispositif Re-Sources,

-le bassin d'alimentation des captages du Centre-Ouest.

Le captage de la Cadorie est classé sensible dans le SDAGE Loire Loire-Bretagne et prioritaire au schéma départemental d'eau potable.

Sept des douze captages constituant le champ captant de Saint-Maxire-Echiré sont classés prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement.

Cette ressource est classée stratégique pour l'alimentation en eau potable du Sud Deux-Sèvres (Schéma départemental d'alimentation en eau potable des Deux-Sèvres).

Ces captages prélèvent près de 3,4 millions de m^3/an afin de produire de l'eau potable pour 47 000 habitants.

La fusion de ces deux territoires permet une mutualisation administrative voire technique de certaines actions. Toutefois, les territoires étant bien distincts, avec des contextes et des enjeux différents, ce contrat s'attache à conserver les spécificités de chaque bassin et s'y adapte.

Captage	**Captage de la Cadorie**	**Captages du Centre-Ouest**
Volume capté	400 000 m3/an	3 000 000 m3/an
Contexte géologique et pédologique	Socle granitique	Sols argilo-calcaires au niveau du champ captant
Périmètres de protection	Arrêté de DUP du 15 février 2008	Arrêté de DUP du 8 juillet 2005
Traitements	Ultrafiltration et chloration.	Dénitrification biologique et filtration sur charbons actifs. Chloration.
Historique de la protection de la qualité de l'eau	Mise en œuvre des servitudes de l'arrêté de DUP	2 Contrats territoriaux Re-Sources : 2011-2016 / 2017-2021
Intercommunalités	Parthenay-Gâtine et Val de Gâtine.	Niort Agglo, Val de Gâtine, Haut Val de Sèvre et Parthenay Gâtine.
SAGE	Thouet	Sèvre niortaise et Marais poitevin
Surface Agricole	180 ha	19 338 ha (RPG 2018)
Exploitations agricoles	13 exploitations concernées : 8 exploitations – SAU sur le bassin > 5 ha 8 exploitations = 90% de la SAU du bassin	277 exploitations concernées : 240 exploitations – SAU sur le bassin > 5 ha 150 exploitations = 90% de la SAU du bassin
Orientations principales	Agricole – Polyculture élevage	Agricole – Grandes cultures et polyculture élevage
Enjeux du territoire	Pesticides et turbidté	Nitrates et pesticides
Population desservie	7 000 hab.	33 000 hab.

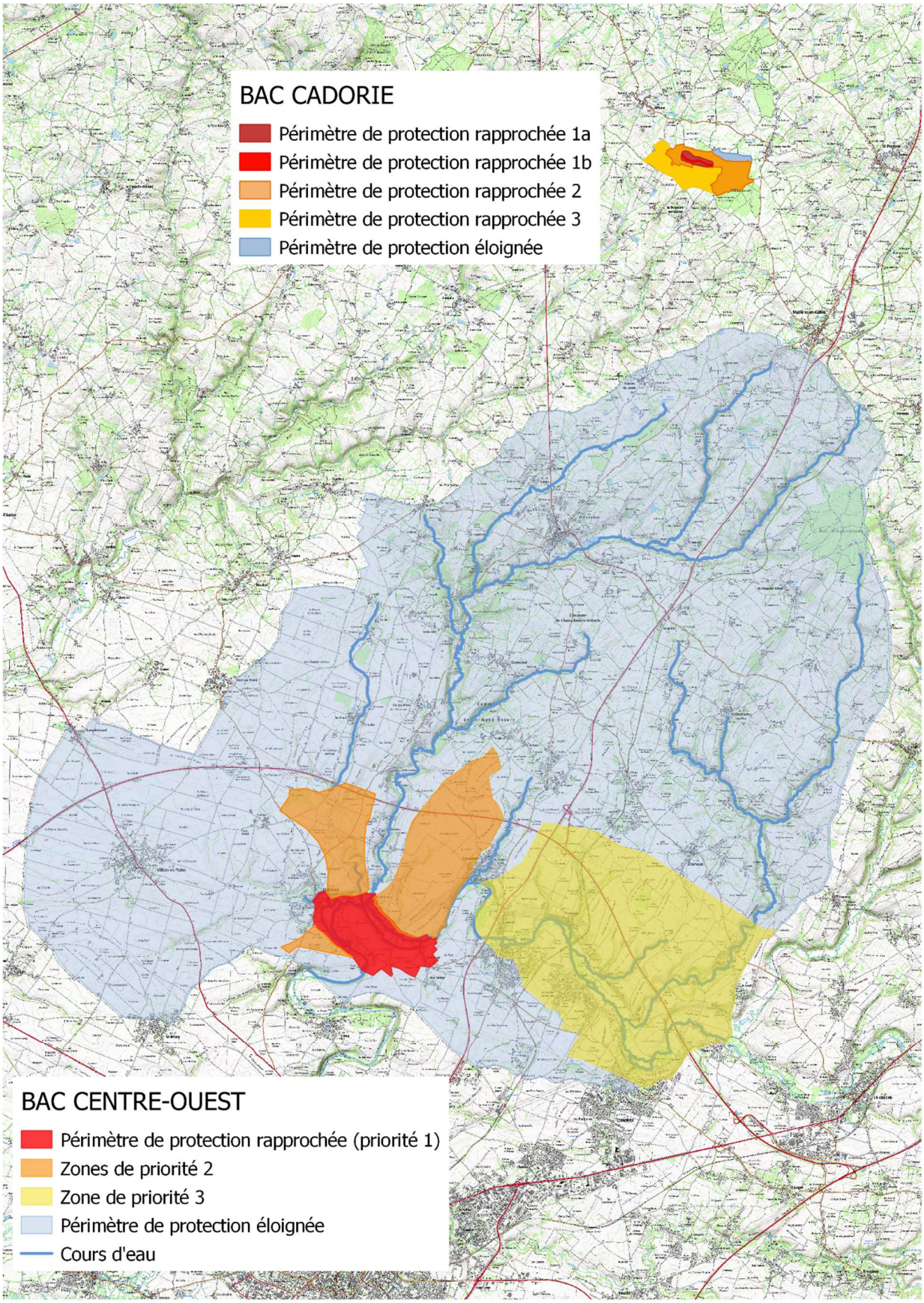

Figure 1 : Limites des bassins d'alimentation des captages du SECO

Information sur les zones de priorité par bassin d'alimentation de captage :

-Bassin de la Cadorie :

Périmètre de protection rapprochée 1a : zone dite très sensible qui protège la zone de pertes en eau à l'est du captage (12 ha).
Périmètre de protection rapprochée 1b : établi pour éviter l'accès d'animaux et l'abreuvement au cours d'eau traversant la parcelle en prairie (1 ha).
Périmètre de protection rapprochée 2 : zone dite sensible (104 ha).
Périmètre de protection rapprochée 3 : zone dite complémentaire (95 ha).
Périmètre de protection éloignée : zone de vigilance particulière (15 ha).

-Bassin du Centre-Ouest :

Zone de priorité 1 : le méandre de Saint-Maxire – Echiré (221 ha),
Zone de priorité 2 : deux vallées sèches et un secteur d'infiltration préférentielle (1 205 ha),
Zone de priorité 3 : la vallée de la Sèvre niortaise en amont du champ captant (2 837 ha).

2.1 Cohérence hydrographique ou hydrogéologique

Le captage de la Cadorie est une émergence naturelle de tête de bassin versant, constituant l'une des sources du ruisseau du Chaseau qui rejoint le Thouet, 4 km au Nord.

La source de la Cadorie est une émergence de la nappe infratoarcienne (Lias inférieur). Elle constitue une source de déversement au contact du socle. Son bassin versant topographique couvre une surface de 230 ha.

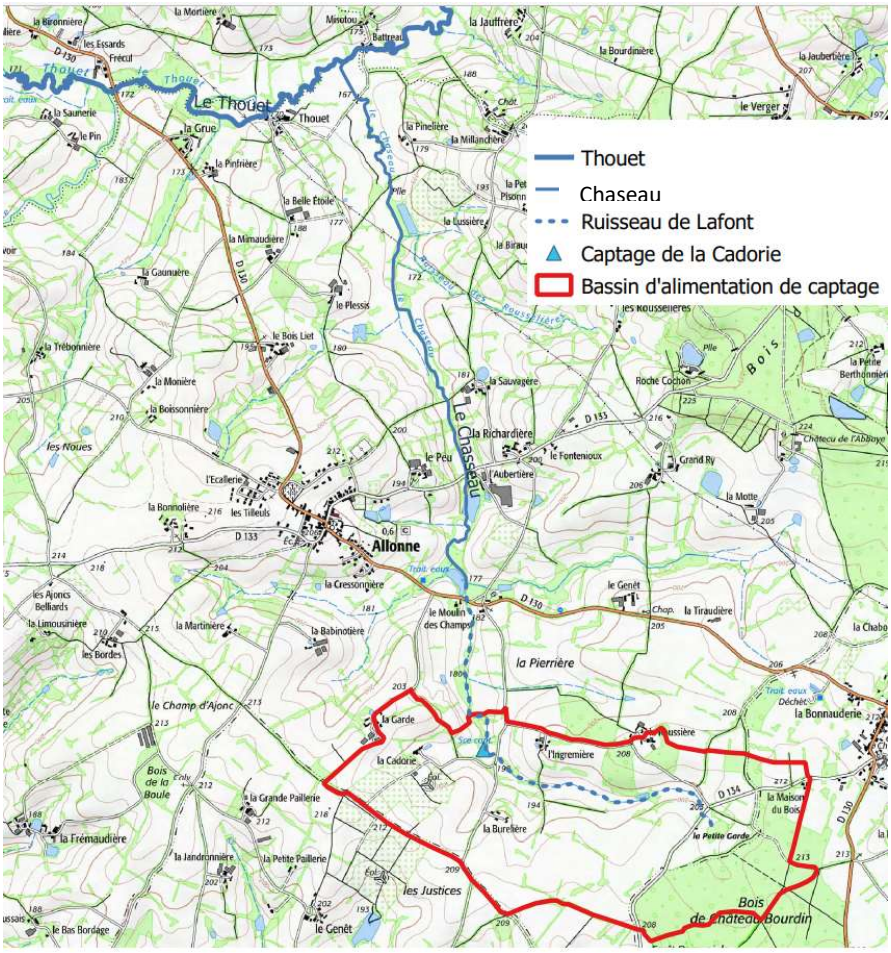

Figure 2 : réseau hydrographique associé au BAC de la Cadorie.

Le bassin d'alimentation des captages du Centre-ouest est quant à lui, constitué de plusieurs entités hydrographiques (voir figure page suivante) :

-Le bassin versant de l'Egray, qui se jette dans la Sèvre niortaise au niveau des Habites (Commune de Saint-Maxire) au droit du champ captant.

-Le bassin versant du Musson, également affluent de la Sèvre niortaise en rive droite au niveau de Quéray (Commune de Saint-Gelais)

-Le sous-bassin versant de la Sèvre niortaise, depuis la confluence avec le Chambon à François jusqu'au Moulin de Périgny à Saint-Maxire. Plusieurs vallées sèches sont présentes notamment la Vallée de la Maie et la Vallée au Diable.

-A l'ouest du territoire, se trouve une zone de plaine calcaire et de vallées sèches.

Deux aquifères sont en présence : la nappe du Lias (ou infratoarcien) et la nappe du Dogger (ou supratoarcien) dont la mise en contact des eaux s'effectue à la faveur de nombreuses failles dans le secteur.

Une relation entre la nappe du Dogger et la Sèvre niortaise est pressentie au vu des écoulements piézométriques et des faibles rabattements observés au droit des forages mais reste à mieux caractériser.

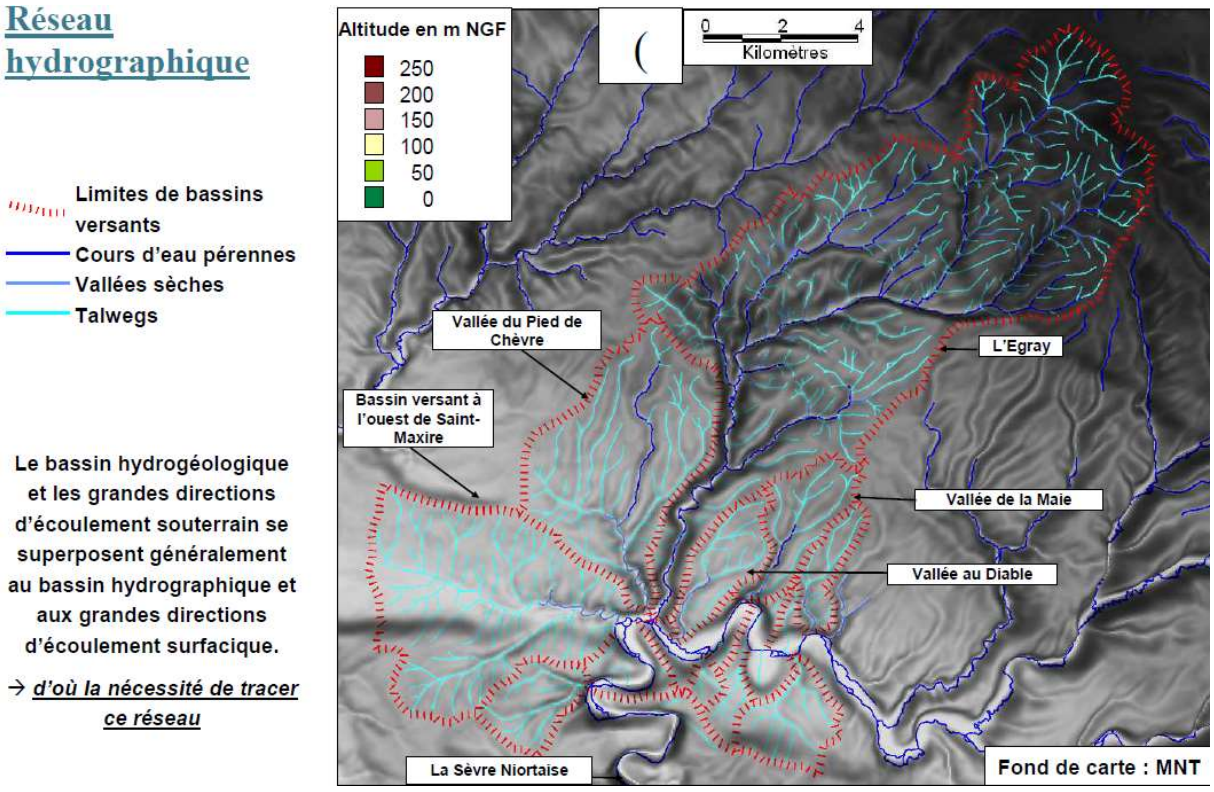

Figure 3 : réseau hydrographique du BAC Centre-Ouest. Source : Service Géologique Régional – BRGM

2.2 Historique d'actions liées aux programmes déjà engagés sur le territoire

Le territoire du captage de la Cadorie a fait l'objet de démarches de prévention et de maitrise des risques de pollution par les maîtres d'ouvrage successifs (Communauté de communes de Parthenay puis Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine) dans le cadre de la mise œuvre des périmètres de protection dont la DUP date de février 2008. Toutefois, il n'a pas été intégré au dispositif régional Re-Sources.

Le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest s'est engagé en 2007 dans la démarche Re-Sources suite à la signature de l'Arrêté de DUP de juillet 2005. Le bassin d'alimentation de captage a fait jusqu'alors l'objet de deux contrats territoriaux.

La nécessité d'agir et de poursuivre les efforts pour reconquérir la qualité de l'eau a été validée en Comité de pilotage du 2 mars 2021. Le présent dossier vise à présenter la stratégie qui sera mise en place sur la période 2022 – 2027.

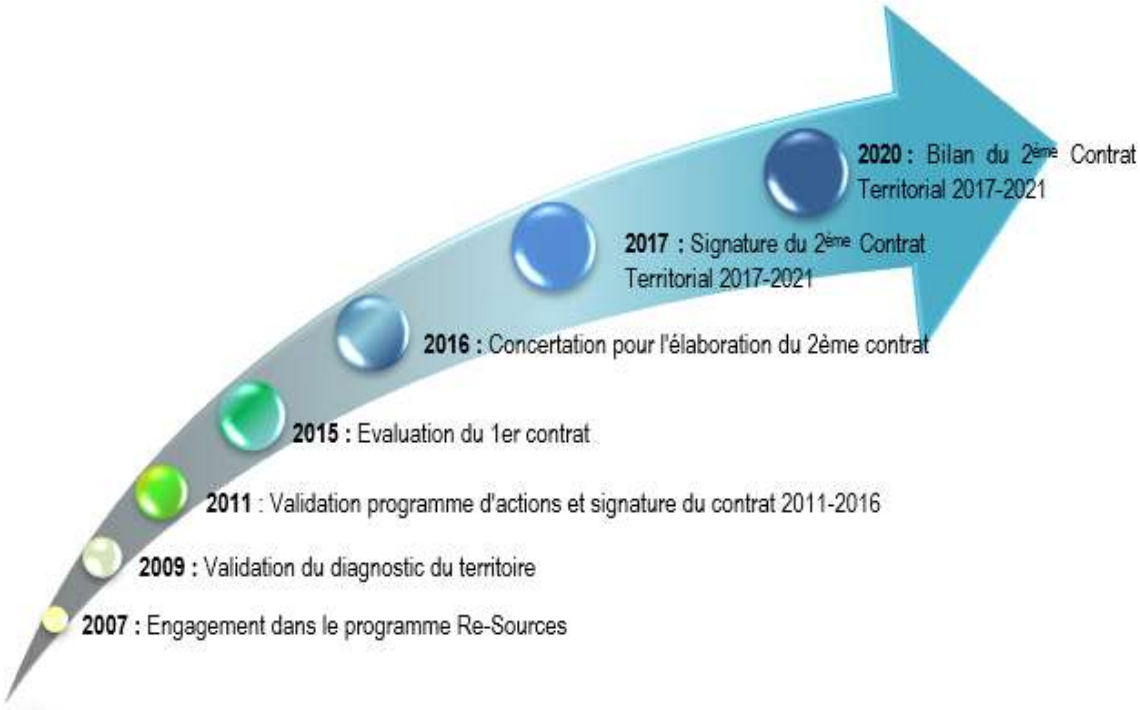

Figure 4 : historique de la démarche Re-Sources portée par le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest

3. Problématiques et enjeux des territoires

3.1 Problématiques de la qualité de l'eau – captage de la Cadorie

Au droit de la zone de la zone de captage de la Cadorie, la protection de la nappe, constituée d'argiles, est jugée insuffisante par l'hydrogéologue agréé vis-à-vis des activités superficielles dans l'environnement immédiat.

Sur le bassin d'alimentation, la protection naturelle de la nappe infratoarcienne est également considérée comme insuffisante en raison de son caractère discontinu et d'épaisseur variable, de la présence probable d'un réseau karstique et d'échanges possibles (drainance, fracturation et communication directe par des puits et fossés d'écoulement des eaux pluviales).

En période pluvieuse, la qualité de l'eau brute est fréquemment altérée par :
-des teneurs élevées en turbidité,
-des contaminations bactériologiques,
-la présence de pesticides et de leurs métabolites (métolachlore-ESA, Norflurazone, Diméthaclore, Alachlore).
NB : On détecte également des molécules utilisées en arboriculture ainsi que leurs métabolites dans des teneurs importantes (cf. tableau du paragraphe 5.1.1). Cela peut s'expliquer par l'exploitation d'une fruitière jusqu'en 2015, à proximité immédiate du captage.

Ces problématiques sont à mettre en relation avec le mode d'alimentation du captage (relations rapides avec le milieu superficiel).

La teneur en nitrates est moyenne (20 à 40 mg/l) et relativement stable, autour de 30 mg/l.

Compte tenu de ces données, la principale problématique sur le captage de la Cadorie concerne les pesticides.

3.2 Problématiques de la qualité de l'eau – champ captant de Saint-Maxire – Echiré

Les variations des taux de nitrates dans les eaux brutes sont très fortement dépendantes de la pluviométrie, ce qui met en évidence la vulnérabilité de la ressource.

Pour certains forages (F14, F15, F17, F24, F16 et La Couture), une tendance à la diminution des valeurs des concentrations en nitrates est observée.

En revanche, les forages F25 et F27 voient leurs concentrations en nitrates régulièrement augmenter. Il en est de même pour le forage F28 (très peu exploité) ainsi que pour les trois forages de l'Aleigne (F18, F20 et F21, dont l'exploitation a cessé en 2020).

Globalement, les droites de tendance font ressortir une stabilisation des concentrations en nitrates à l'échelle du champ captant.

Concernant les pesticides, les formes ESA et OXA du S-Métolachlore sont fréquemment retrouvées dans les eaux des forages. Il en est de même pour la forme ESA du Métazachlore, dans une moindre mesure. Pour ces trois molécules, les concentrations maximales mesurées sont supérieures ou égales

à la norme eau potable par molécule. La bentazone est plus rarement détectée, mais sa concentration peut largement dépasser la norme de potabilité.

Au vu de ces éléments, la problématique des pesticides s'avère prioritaire dans le futur contrat territorial.

3.3 Etat des masses d'eau et des pressions

Les tableaux suivants présentent les données issues de l'état des lieux DCE 2019 :

Masse d'eau concernée	Code	Type	Etat global	Délai atteinte Bon Etat
Le Thouet et ses affluents depuis la source jusqu'à Le Tallud	FRGR0437	Superficielle	Mauvais état	2027
La Sèvre niortaise depuis la confluence avec la Chambon jusqu'à Niort	FRGR0559a	Superficielle	Moyen	2027
L'Egray et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre niortaise	FRGR0580	Superficielle	Moyen	2027
Calcaires et marnes du Lias_Dogger du bassin amont de la Sèvre niortaise	FRGG062	Souterraine	Médiocre	2027

Ce tableau indique les risques éventuels par masse d'eau et par pression identifiée :

Pressions		**FRGR0437** Thouet amont	**FRGR0559a** Sèvre niortaise médiane	**FRGR0580** Egray	**FRGG062** Calcaires et marnes du Dogger_Lias
Pollutions ponctuelles		Non	Non	Non	
Pollutions diffuses	Nitrates	Non	Non	Non	Oui
	Pesticides	Oui	Oui	Oui	Non
Prélèvements		Oui	Non	Oui	Oui
Hydrologie		Oui	Oui	Oui	
Morphologie		Oui	Oui	Non	
Continuité		Oui	Oui	Non	

4. Priorités du territoire

Le deuxième contrat territorial couvrait la période 2017-2021 et a fait l'objet d'un jugement évaluatif établi selon trois axes : pertinence, cohérence et efficacité.

Ce jugement a fait ressortir les points positifs suivants :

-Une problématique de la reconquête de la qualité de l'eau reconnue par tous et des acteurs favorables à un nouveau contrat.
-Une bonne dynamique de territoire avec un travail s'adressant à l'ensemble des acteurs locaux et un appui des partenaires agricoles.
-Une stratégie spatialisée, un travail cohérent avec les autres programmes et réglementations, des leviers financiers (PVE, MAE) et des améliorations de pratiques.

Par ailleurs, des pistes d'améliorations ont été identifiées :

-Un engagement clair des partenaires dès le début du contrat avec une stratégie de partenariat consolidée.
-Un travail à mener sur le filières bas niveau d'impact.
-Des diagnostics individuels à mieux valoriser et une nécessité d'aller plus loin sur les évolutions de pratiques.
-Une stratégie foncière à développer et un travail sur les zones tampons et aménagements parcellaires à mener.
-Une communication positive à développer et un programme à mieux vulgariser pour toucher les agriculteurs en retrait ; une vision croisée des acteurs (agricoles – non agricole) sur les réalisations et les résultats.

La stratégie du contrat intègre les éléments précédemment cités au travers de ses axes stratégiques :

Axes stratégiques du contrat	Pistes/recommandations du jugement évaluatif
Fédérer les acteurs du territoire et piloter le contrat de façon innovante	Stratégie de partenariat et engagement clair des signataires.
Intégrer une approche économique gagnant-gagnant	Développer les filières à bas niveau d'impact. Valoriser les filières locales favorables à la qualité de l'eau et les certifications environnementales. Accompagner le changement et proposer des aides financières. Stratégie foncière.
Accompagner techniquement	Renforcer le lien avec les OPA (plan technique). Diffuser et enrichir une connaissance partagée. Valoriser l'accompagnement technique individuel
Communiquer auprès de l'ensemble des acteurs	Vision croisée des acteurs via une communication grand public sur les efforts faits par les agriculteurs. Développer une communication positive et innovante. Communiquer sur le fonctionnement des bassins.

Concrètement, cette stratégie vise à agir en priorité sur les zones les plus sensibles, c'est-à-dire le bassin d'alimentation de captage (BAC) de la Cadorie dans son intégralité et les zones dites prioritaires du BAC (champ captant, zone d'alimentation préférentielle, vallées sèches et sous-bassin versant de la Sèvre niortaise). Ce travail se déroulera au cours de la première partie du Contrat (2022-2024).

Les retours d'expérience capitalisés sur cette période 2022-2024 seront mis à profit sur l'ensemble du territoire lors de la seconde période du Contrat, de 2025 à 2027.

Ainsi, les actions réalisées sur le BAC de la Cadorie (secteur d'élevage essentiellement) seront élargies sur la zone nord du BAC Centre-Ouest, correspondant au même secteur Gâtine et les actions menées sur les zones prioritaires du BAC Centre-Ouest seront portées sur les secteurs de plaine et d'entre-plaine-et-Gâtine de ce territoire.

En outre, la stratégie du contrat prévoit une priorisation dans le temps des actions selon les zones les plus sensibles des territoires. Le schéma suivant synthétise cette stratégie :

Raison d'être du Contrat territorial

Agir pour l'amélioration de la qualité de l'eau, dans un cadre innovant et de confiance, en mobilisant l'ensemble des acteurs et en se dotant de moyens efficients.

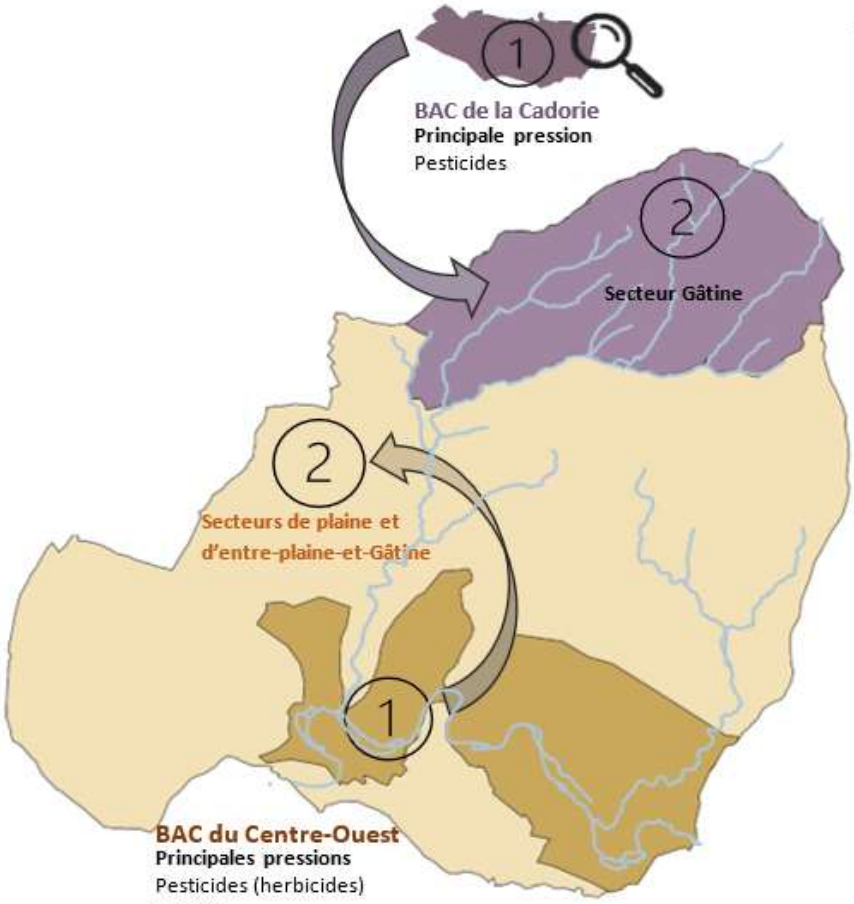

1 Agir en priorité sur les zones les plus sensibles.

2022 - 2024

2 Elargir à l'ensemble des territoires.

2025 - 2027

Fédérer les acteurs du territoire et piloter le contrat de façon innovante

Accompagner techniquement

Intégrer une approche économique gagnant-gagnant

Communiquer auprès de l'ensemble des acteurs

Priorités d'actions

- Animer des cercles de citoyens des territoires
- Maintenir et promouvoir l'élevage à l'herbe
- Améliorer la couverture des sols
- Développer les filières BNI
- Accompagner la transition des exploitations
- S'appuyer sur les acteurs et les évènements locaux pour rencontrer les agriculteurs en retrait

Où et quand ? Répartition du programme d'actions dans l'espace et dans le temps

Comment ? Organisation du contrat en 4 thématiques

5. Objectifs

5.1 Objectifs qualités du contrat

5.1.1 Captage de la Cadorie

Paramètre	Etat des lieux 2021	Stratégie SAGE Thouet	**Objectifs du Contrat territorial 2022-2027**
Nitrates	C°moy. = 30 mg/l	Respect du seuil de 50 mg/l et non dégradation de la ressource	**C°moy. <30 mg/l**
Pesticides	Herbicides Métolachlore-ESA : C°moy = 0,074 µg/l Alachlore-ESA : C° moy. = 0.028 µg/l Dimétachlore CGA : C°moy. = 0.027 µg/l Molécules utilisées en arboriculture Diméthylsulfamide : C°moy. = 0,64 µg/l Norflurazone : C°moy = 0.023 µg/l Desméthylnorflurazone : C°moy. = 0.078 µg/l	<0,1 µg/l par molécule <0,5 µg/l pour le total des substances	**C° < 0,1 µg/l par molécule** **C° < 0,5 µg/l pour la somme des molécules**
Turbidité	C° moy. = 2,17 NTU avec des pics (8 et 30 NFU)	/	**C° moy. <2 NTU et limiter les pics**
Bactériologie	Coliformes fécaux : moy. = 36 et 4 cas/28 de flore indénombrable. Entérocoques : moy. = 16 E. coli : moy = 9 et 5 cas/28 de flore indénombrable (4) ou envahissante (1). *Valeurs guide :* *-Coliformes fécaux : 50 000 / 100 mL* *-Entérocoques : 10 000 / 100 mL* *-E. coli : 20 000 / 100 mL*	/	**Coliformes fécaux : moy. = 30** **Entérocoques : moy. = 12** **E. coli : moy. = 5** **Absence de cas de flore indénombrable ou envahissante.**

Dans ce tableau, les pesticides retrouvés au captage en 2021 ont été classées en deux catégories :

-Les herbicides, utilisés à ce jour. Il est à noter que l'utilisation du S-métolachlore (dont est issu le métabolite Métolachlore-ESA) est déconseillée par les organismes professionnels agricoles sur les zones de captage d'eau potable.

-Les molécules utilisées en arboriculture. Une fruitière était présente jusqu'en 2015 à proximité du captage et a pu recevoir ces produits par le passé. En effet, le norflurazone (herbicide, molécule mère du desméthylnorflurazone) est retiré du marché depuis 2003 et le Tolylfluanide (fongicide, dont est issu le diméthylsulfamide) est retiré du marché depuis 2010.

La turbidité et la bactériologie sont des paramètres posant des problèmes importants sur la ressource à différentes périodes de l'année. Il convient de déployer un programme d'actions adapté pour limiter l'érosion, le ruissellement et mieux gérer les stockages d'effluents organiques.

5.1.2 Champ captant de Saint-Maxire – Echiré

<table>
<tr><th>Paramètres</th><th>Objectifs du CT 2017-2021</th><th>Bilan du Contrat 2017-2021</th><th>Stratégie du SAGE Sèvre niortaise et Marais poitevin</th><th>Objectifs du Contrat territorial 2022-2027</th></tr>
<tr>
<td>Nitrates</td>
<td>C° < 40 mg/l

Supprimer les pics > 50 mg/l

Maintien des valeurs actuelles pour F16, F18, F20 et F21</td>
<td>C° moy. Eau brute usine 2020 = 37,2 mg/l

Existence de pics > 50 mg/l dans certains forages :
<table>
<tr><th>Forage</th><th>C° min</th><th>C° moy</th><th>C° max</th></tr>
<tr><td>F14</td><td>27.3</td><td>41.7</td><td>56.1</td></tr>
<tr><td>F15</td><td>25.1</td><td>37</td><td>49</td></tr>
<tr><td>F17</td><td>21.6</td><td>28.5</td><td>37.1</td></tr>
<tr><td>F24</td><td>20</td><td>41.5</td><td>59.4</td></tr>
<tr><td>F25</td><td>34.4</td><td>42.4</td><td>49.3</td></tr>
<tr><td>F27</td><td>24.6</td><td>33.7</td><td>48.3</td></tr>
<tr><td>F28</td><td>51</td><td>63.2</td><td>77.4</td></tr>
</table>
Concentrations en 2020 (en mg/l)

<table>
<tr><th>Forage</th><th>C° min</th><th>C° moy</th><th>C° max</th></tr>
<tr><td>F16</td><td>11,5</td><td>19,4</td><td>24,1</td></tr>
<tr><td>F18*</td><td>7,5</td><td>20,5</td><td>46,8</td></tr>
<tr><td>F20*</td><td>28,6</td><td>38,9</td><td>52,4</td></tr>
<tr><td>F21*</td><td>6,7</td><td>16,5</td><td>28,2</td></tr>
</table>
Concentrations en 2020 (en mg/l)

* Données 2018

Arrêt de l'exploitation de ces forages</td>
<td>40 mg/l à respecter dans 90 % des cas</td>
<td>C° moy. < 35 mg/l

Réduire de 10 %* les teneurs moyennes et les pics > 50 mg/l
<table>
<tr><th>Forage</th><th>C° moy</th><th>C° max</th></tr>
<tr><td>F14</td><td>37,5</td><td>50</td></tr>
<tr><td>F15</td><td>33,3</td><td>44</td></tr>
<tr><td>F17</td><td>25,7</td><td>33</td></tr>
<tr><td>F24</td><td>37,4</td><td>53</td></tr>
<tr><td>F25</td><td>38,2</td><td>44</td></tr>
<tr><td>F27</td><td>30,3</td><td>43</td></tr>
<tr><td>F28</td><td>56,9</td><td>69</td></tr>
</table>
Maintien des valeurs actuelles pour F16</td>
</tr>
<tr>
<td>Pesticides</td>
<td><0,1 µg/l par molécule

<0,3 µg/l pour la somme des molécules dans 80 % des cas

0,5 µg/l pour la somme des molécules dans 100 % des cas</td>
<td>Des dépassements de 0,1 µg/l pour le métolachlore ESA, dans 15% des analyses effectuées.

Un dépassement au cours du contrat de 0,3 µg/l (concerne le forage F24)</td>
<td><0,1 µg/l par molécule, à respecter a minima dans 90% des analyses effectuées

<0,3 µg/l pour la somme des molécules, à respecter a minima dans 80% des analyses effectuées

<0,5 µg/l pour la somme des molécules détectées, à ne pas dépasser dans les 20 % d'analyses restantes</td>
<td><0,1 µg/l par molécule dans 100 % des analyses effectuées

<0,3 µg/L pour la somme des molécules dans 100 % des analyses effectuées</td>
</tr>
</table>

La concentration en nitrates à l'entrée de l'usine (mélange des eaux brutes des différents forages) répond aux exigences sanitaires. Toutefois, des pics de concentration hivernaux témoins du lessivage de l'azote peuvent poser problème dans l'exploitation de la ressource.

*L'objectif de réduction de 10 % des teneurs moyennes et des pics de nitrates se base sur une ambition d'accentuer la tendance à la diminution déjà observée.

Les actions ciblées sur le paramètre nitrate porteront notamment sur l'amélioration de la gestion des couverts.

Concernant les pesticides, une vigilance particulière sera opérée sur des herbicides identifiés dont les concentrations mesurées aux captages peuvent dépasser la norme eau potable de 0,1µg/l. Un échange avec les OPA du secteur sera nécessaire pour cerner au mieux de cette problématique et identifier différentes solutions techniques à proposer aux agriculteurs.

5.2 Objectifs par enjeux à horizon 6 ans

Les leviers d'action et les objectifs stratégiques chiffrés à atteindre à l'issue du présent Contrat territorial sont :

Axes stratégiques	Leviers d'actions	Objectifs chiffrés
Fédérer les acteurs et piloter de façon innovante	-Formaliser les partenariats avec les signataires du contrat. -Animer des cercles thématiques.	Atteindre 100% des objectifs fixés par les cercles
Accompagner techniquement	-Allonger les rotations. -Augmenter la période de couverture des sols*. -Adapter le choix des couverts. -Augmenter les surfaces désherbées mécaniquement. -Mieux valoriser l'accompagnement technique individuel.	30 agriculteurs participant aux groupes d'échanges sur l'allongement des rotations Gérer 2100 ha mécaniquement Accompagner 12 exploitations dans un changement de système
Intégrer une approche économique gagnant-gagnant	-Développer les cultures à bas niveau d'impact*. -Mettre en valeur le PAT et les certifications (HVE, AB). -Proposer des aides financières. -Maintenir les surfaces en herbe*. -Favoriser les aménagements de zones tampons*.	Engager 1000 ha nouveaux en cultures BNI Associer 10 agriculteurs au PAT. 30 % de la SAU des BACs en HVE 20 % de la SAU des BACs en AB. Maintenir 23 % de la SAU en herbe sur le BAC centre-Ouest et 45 % sur le BAC Cadorie Réaliser 8 dispositifs tampons
Communiquer auprès de l'ensemble des acteurs	-Communiquer de façon positive et innovante. -Sensibiliser les agriculteurs en retrait. -Communiquer sur le fonctionnement des bassins.	Déployer une stratégie de communication Rencontrer 100 % des agriculteurs en retrait

* Leviers également mobilisés dans la stratégie foncière

5.3 Compatibilité avec les SAGEs

5.3.1 SAGE Thouet

La stratégie du SAGE Thouet a été validée par la Commission Locale de l'Eau le 20 février 2020.
Les enjeux retenus sont les suivants :

- ressource en eau,
- qualité des eaux,
- milieux aquatiques,
- biodiversité,
- sensibilisation et communication,
- gouvernance.

S'agissant de l'enjeu qualité des eaux, les objectifs associés sont :

o Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint.

o Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif.

o Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents.

o Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante.

5.3.2 SAGE Sèvre niortaise et Marais poitevin

La Commission Locale de l'Eau a retenu dès les débuts de l'élaboration du SAGE, huit grands enjeux qui recoupent à la fois les enjeux soulignés par le SDAGE et ceux définis par les commissions inter-SAGE, le tout dans la perspective d'atteintes des grands objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Ces enjeux sont les suivants :

-Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage ;

-Gestion qualitative des eaux superficielles et souterraines ;

-Alimentation de la population en eau potable ;

-Maintien de l'activité conchylicole ;

-Gestion et prévention des risques naturels ;

-Préservation des milieux naturels ;

-Préservation de la ressource piscicole ;

-Satisfaction des usages touristiques et de loisirs.

Elaborée à la suite d'un audit réalisé en 2017, la feuille de route du SAGE SNMP a été validée en CLE le 23 septembre 2019 et identifie les priorités suivantes :

-Définition des volumes prélevables,

-Etudes d'inventaires de tête de bassin versant,

-Continuité écologique et taux d'étagement de cours d'eau,

-Contamination bactériologique et profil de vulnérabilité conchylicole,

-Travaux d'actualisation des documents du SAGE actuel.

Le Contrat Territorial Re-Sources porté par le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest répond à l'enjeu d'amélioration de la qualité de l'eau en faisant évoluer les pratiques agricoles et non agricoles.

5.4 Focus sur la stratégie foncière

Dans la stratégie foncière élaborée en 2021, quatre niveaux de priorité ont été établis tant sur le bassin d'alimentation de captage de la Cadorie que sur les zones prioritaires du BAC Centre-Ouest.

A ces niveaux, sont associés :

- des objectifs de protection contre les pollutions et sur des orientations d'assolement,
- des précisions sur la maîtrise foncière recherchée,
- des outils de gestion appropriés.

Sur le périmètre de protection rapprochée des captages de Saint-Maxire – Echiré (zone prioritaire de niveau 1), un dialogue a été engagé en 2021 avec les trois exploitations agricoles plus concernées, c'est-à-dire exploitant les parcelles voisines des captages. Ce temps d'échanges a eu lieu dans un contexte de départ prochain en retraite pour l'un des exploitants (sans repreneur clairement identifié) et d'installations récentes sur les deux autres exploitations.

Ce dialogue est à entretenir en incluant les techniciens conseil des exploitants afin d'étudier différentes solutions d'évolution de pratiques sur les parcelles en question, notamment en ce qui concerne l'implantation de cultures à bas niveau d'impact, en lien avec une possible maîtrise foncière.

	Zone	Objectifs	Maîtrise foncière	Outils de gestion
Niveau 1	**PPR**	Protection stricte contre les pollutions	Acquisition fortement recherchée, en concertation.	BRCE
Niveau 2	**Zones hydrogéologiquement sensibles**	Protection contre les pollutions diffuses par limitation des ruissellements.	Acquisition recherchée, en concertation.	BRCE (si SECO propriétaire), à défaut ORE ou autres outils.
Niveau 3	**Vallées du Puisac et de l'Egray**	Améliorer les pratiques culturales (cultures à bas niveau d'impact, travail sur la couverture des sols, réduction des intrants), maintien des surfaces en herbe et favoriser les aménagements (zones tampons)	Acquisition possible selon critères (situation par rapport au cours d'eau, aux haies ou bandes enherbées, pente, …)	
Niveau 4	**sous-bassin versant de la Sèvre niortaise**	Améliorer les pratiques culturales, maintien des prairies.	Acquisition possible selon critères (situation par rapport au cours d'eau, aux haies ou bandes enherbées, pente, …)	

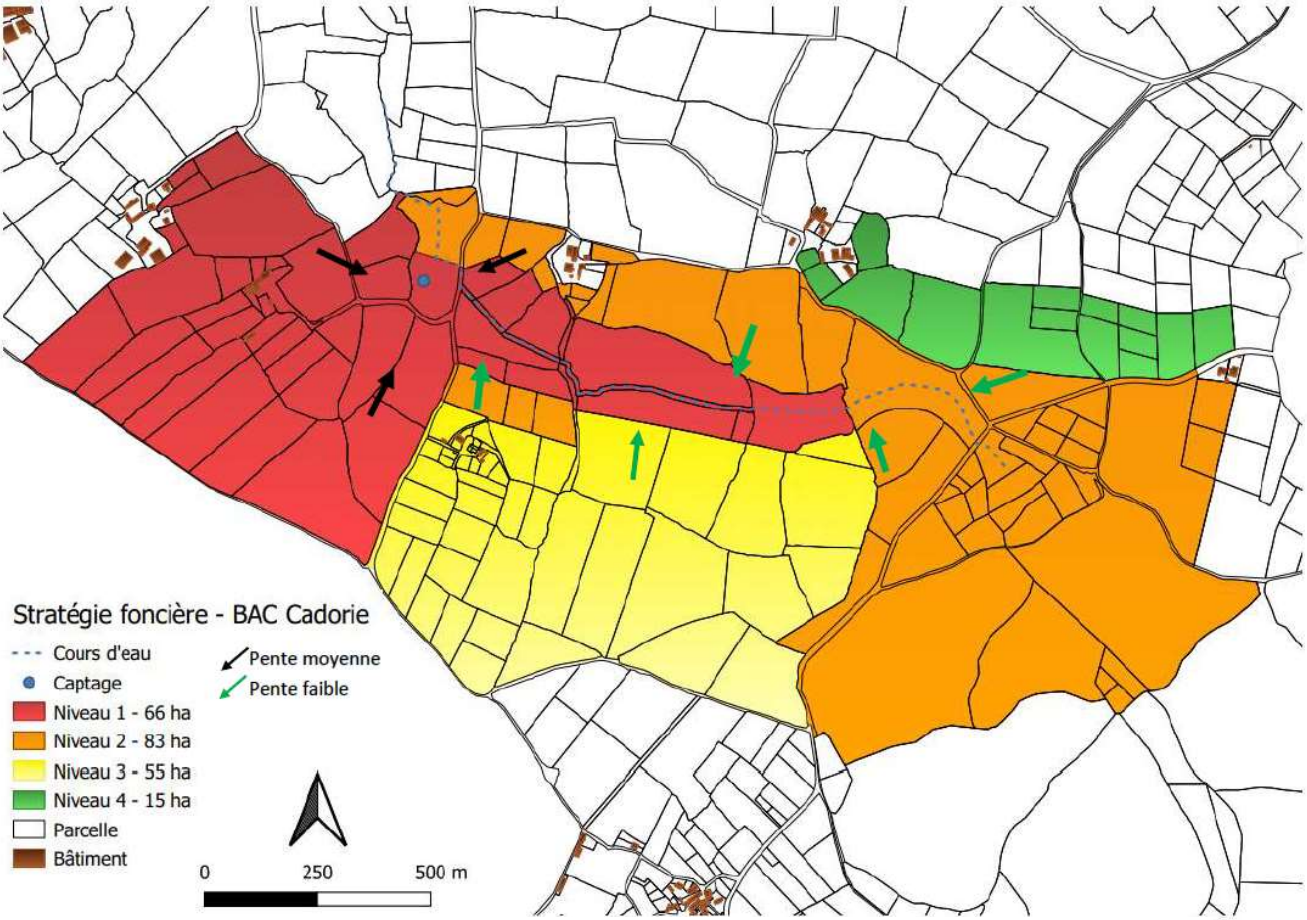

Figure 6 : vue générale de la stratégie foncière sur le BAC de la Cadorie

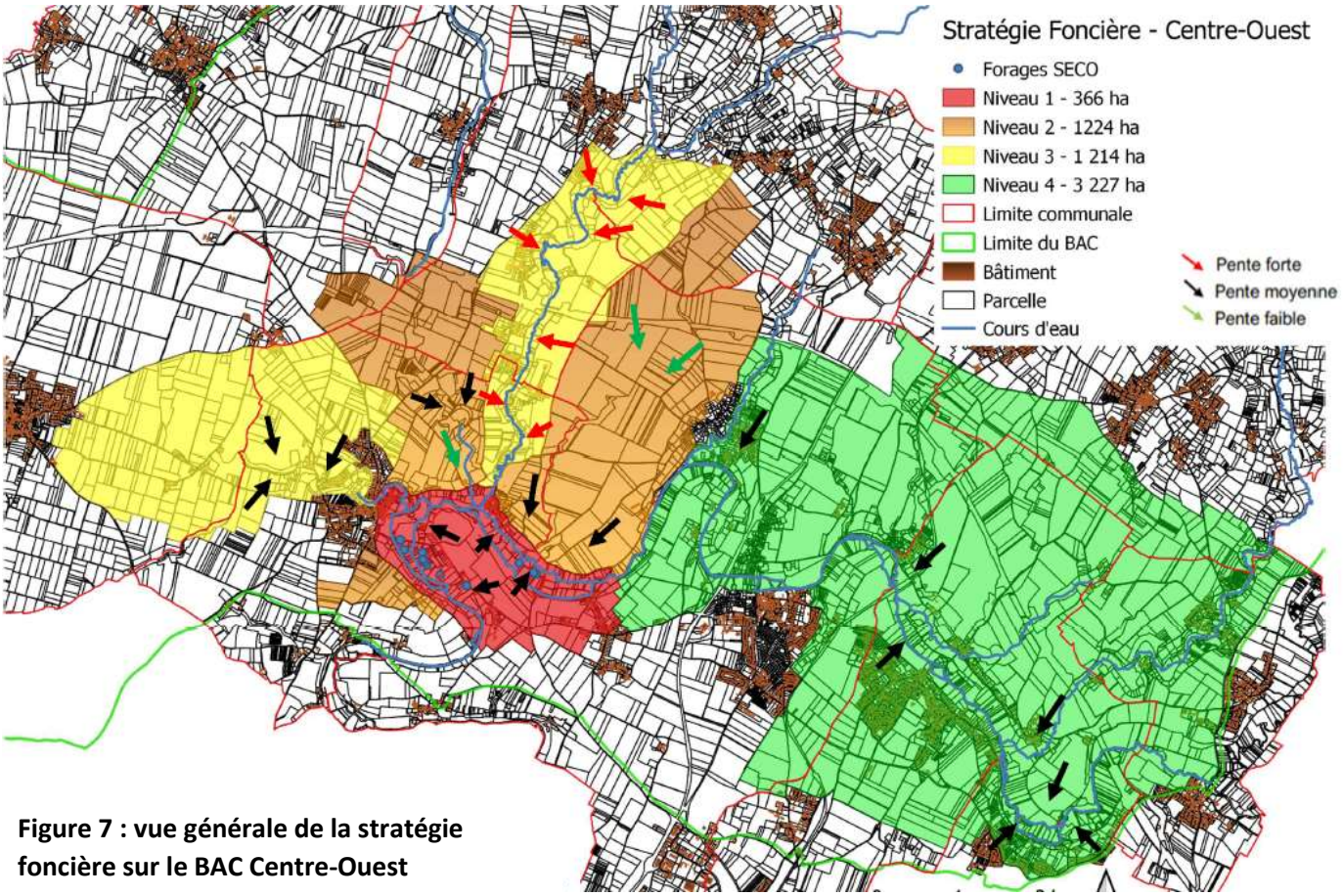

Figure 7 : vue générale de la stratégie foncière sur le BAC Centre-Ouest